



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 janvier 2006
Français
Original: anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 5343^e séance, le 6 janvier 2006, la question intitulée « La question concernant Haïti », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité réaffirme son soutien sans réserve aux activités de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et à celles du Représentant spécial du Secrétaire général, Juan Gabriel Valdés.

Le Conseil de sécurité réitère que la tenue des prochaines élections constitue une étape fondamentale vers la restauration de la démocratie et de la stabilité en Haïti. Le Conseil prend note avec préoccupation du nouveau report des élections en Haïti et, à cet égard, exprime l'espoir que le retard enregistré dans le calendrier électoral permettra de trouver une solution aux problèmes logistiques et techniques, de manière à assurer la tenue d'élections transparentes, sans exclusive, libres et équitables.

Le Conseil de sécurité invite instamment le Gouvernement de transition d'Haïti et le Conseil électoral provisoire à annoncer rapidement de nouvelles dates définitives pour les élections, dont la première partie devra se tenir dans un délai de quelques semaines, au plus tard le 7 février 2006, et à veiller à ce que les élections se déroulent conformément aux normes démocratiques internationales et dans des conditions qui favorisent au maximum la participation. Le Conseil invite les parties prenantes intéressées à l'échelon international à continuer de collaborer étroitement avec le Gouvernement de transition d'Haïti et les autres autorités nationales dans cette entreprise. Le calendrier électoral révisé et le budget correspondant devraient être réalistes et exhaustifs et concerner les élections nationales, municipales et locales.

Le Conseil de sécurité réaffirme que la sécurité demeure un élément essentiel de la tenue d'élections libres et équitables. Il se déclare préoccupé par la détérioration de la situation en matière de sécurité à Port-au-Prince et invite instamment la Police nationale haïtienne et la MINUSTAH à poursuivre leurs efforts en vue de renforcer leur coopération, dans le souci d'améliorer la situation en matière de sécurité et de restaurer et maintenir l'état de droit. À cet égard, le Conseil rend hommage aux soldats de la paix de la MINUSTAH qui ont perdu la vie ou ont été blessés dans l'exercice de leurs fonctions.

Le Conseil de sécurité estime que les élections seront suivies par une période cruciale pour la stabilité à long terme. Il conviendra de continuer à



promouvoir la réconciliation et le dialogue politique à l'échelon national afin d'assurer la stabilité et la bonne gouvernance à long terme.

Le Conseil de sécurité réaffirme que des élections ouvertes et crédibles, fondées sur l'appropriation du processus par le peuple haïtien, revêtent une importance fondamentale pour la consolidation des institutions et des procédures démocratiques. Il reconnaît aussi, cependant, que ces élections ne constituent pas le seul moyen de résoudre les problèmes à plus long terme auxquels Haïti doit faire face dans les domaines de la sécurité et de la restauration de l'état de droit, qui sont tous les deux essentiels à la stabilité et au développement durable. Le Conseil se félicite, par conséquent, de la décision prise par la communauté des donateurs de proroger le cadre de coopération intérimaire jusqu'en décembre 2007 afin d'aider le nouveau gouvernement élu à poursuivre les efforts de reconstruction. Le Conseil réaffirme qu'il faut mettre en œuvre des stratégies à court, moyen et long terme, dans un cadre unifié, en vue d'assurer la coordination et la continuité de l'aide internationale à Haïti. »
